

Événement

Dérives subventionnées avec l'argent public L'enseignement privé hors de contrôle

Malgré les importantes dotations de l'Etat et des collectivités, le dysfonctionnement des mécanismes de contrôle favorise les abus et certains établissements en profitent pour cultiver l'opacité sur l'utilisation de ces subventions. Au point qu'un nombre croissant de professeurs et de parents d'élèves s'organisent, malgré les pressions, pour dénoncer ces pratiques.

Par Marie Piquemal



Au collège-lycée Stanislas en 2017. - Photo Voisin. Phanie. AFP

Pas de stress, *«il n'y a pas de conflit entre les deux écoles»*. Lors de sa conférence de presse mardi, Emmanuel Macron a décrété la fin de la polémique sur le privé, plaidant *«l'indulgence»* pour la nouvelle ministre de l'Education nationale. Amélie Oudéa-Castéra a en effet mis les pieds dans le plat à la vitesse d'une fusée. Ses propos sur son choix de scolariser ses enfants dans le privé ont d'autant plus d'écho qu'ils mettent en lumière une réalité, devenue criarde : la concurrence aiguë exercée par l'enseignement privé sur le public... avec des financements de

l'Etat et des collectivités. Et sans contrôle.

En France, le privé sous contrat, qui représente 7 500 établissements à 96 % catholiques, n'a en réalité de privé que le nom : tous carburent avec de l'argent public, couvrant plus de 75 % de leurs frais de fonctionnement. C'est la loi Debré de 1959, un peu bancal depuis le début et adoptée sur le fil, qui organise les choses. Les droits et les contreparties : l'accueil sans distinction des enfants, le respect des programmes scolaires et du strict principe de laïcité pendant les heures de cours.

Amélie Oudéa-Castéra a foncé bille en tête, sans se douter qu'elle rouvrirait là une boîte de Pandore, et peut-être la «guerre scolaire» qui tétanise les politiques depuis quarante ans tout rond. Jusqu'ici, le sujet était bouillonnant mais sans éclats. La publication des indices de positions sociales (IPS), à l'été 2022, a enclenché un début de débat. Ces indicateurs, qui mesurent le niveau social des familles dans chaque établissement, ont objectivé à quel point le privé ne joue pas le jeu de la mixité sociale (*lire pages 18-19*). Le chic lycée Stanislas, où sont scolarisés les enfants de la ministre, en est l'archétype.

Depuis, des mini-tentatives politiques essaient : la proposition de loi du sénateur communiste Pierre Ouzoulias, par exemple, qui veut conditionner les subventions publiques à des critères de mixité. *«C'est de l'argent public, il est normal que l'Etat regarde comment il est utilisé. Qu'on en parle et que la droite arrête son déni.»* L'ancien ministre Pap Ndiaye a négocié «un protocole d'accord» - facultatif donc - à l'enseignement catholique pour augmenter la part de boursiers dans le privé. Dans les couloirs du ministère, rue de Grenelle à Paris, il se murmure que les réseaux de l'enseignement catholique ont eu sa peau. Il y a aussi cette mission d'information sur le financement du privé sous contrat, lancée par la commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée, avec des conclusions attendues dans les prochaines semaines. L'un des rapporteurs, Paul Vannier (La France insoumise), se réjouit de la sortie de la ministre. A pic.

Car aujourd'hui, le privé est en roue libre. Les mécanismes de contrôle ne fonctionnent pas. La Cour des comptes l'a écrit dans un rapport paru en juin, le premier consacré à l'enseignement privé : *«Le contrôle financier des établissements privés sous contrat [...] n'est pas mis en œuvre ; le contrôle pédagogique [...] est exercé de manière minimaliste ; le contrôle administratif [...] n'est mobilisé que ponctuellement lorsqu'un problème est signalé.»* Libération a passé une tête dans l'univers opaque du privé. Si nombre d'établissements respectent les règles et se démènent parfois avec peu de moyens, le manque de contrôle, systémique, de la part de l'Etat ouvre la porte aux abus et aux dérives, parfois caricaturales.

Le grand flou des subventions

Question simple en apparence : combien représentent les financements publics pour l'enseignement sous contrat ? La Cour des comptes a désépaissi le brouillard. L'Etat verse chaque année à hauteur de 8 milliards d'euros au privé. Ce qui correspond pour l'essentiel aux rémunérations des 142 000 enseignants. Car les profs du privé sont des agents publics, donc payés par l'Etat et avec la même formation que ceux du public - le concours est équivalent. Aux 8 milliards de l'Etat, s'ajoutent deux «forfaits» obligatoires et des subventions facultatives

versées par les collectivités locales. Et là, impossible d'y voir à deux mètres.

Damien Berthilier, un temps à la tête du réseau français des villes éducatrices (RFVE) investies dans l'éducation, a pris la mesure de ce grand flou, au moment de la loi rendant l'école maternelle obligatoire. Ce texte, d'apparence symbolique, impose aux communes d'appliquer la même règle que pour l'élémentaire. A savoir : verser aux maternelles privées les sommes équivalentes à celles données à l'école publique (pour les fournitures, les dépenses de chauffage, d'électricité...). *«Personne ne calcule le forfait de la même manière. D'une ville à l'autre, les écarts sont énormes et les services de l'Etat ont zéro visibilité sur les pratiques. Et les maires se retrouvent seuls face à un privé parfois en position de force vu l'enjeu électoral qu'il représente.»*

Emilie Kuchel, qui a pris sa suite à la tête du RFVE, adjointe socialiste à l'éducation à la mairie de Brest, s'interroge sur le principe même du forfait. *«On est tenu de verser des sommes importantes au privé mais sans aucun droit de regard sur la façon dont l'argent est dépensé.»* Elle prend l'exemple de sa ville qui met le paquet sur l'éducation. *«On dépense 1 500 euros par élève de maternelle pour financer une atsem [agent territorial, ndlr] par classe. C'est un choix politique. Je donne donc pareil au privé, sauf que je n'ai aucun moyen de vérifier ni d'exiger que l'argent servira pour cela ! Non seulement, on finance la concurrence du public mais, en plus, ils ont moins d'obligations.»* Quand on lui rapporte cette situation, Bernard Toulemonde, juriste, dans les cabinets ministériels à l'époque de Mitterrand, s'étonne. *«Les établissements sont libres d'utiliser les forfaits à leur guise, c'est vrai. Mais, les élus sont forcément au courant puisqu'ils assistent à la présentation des comptes budgétaires.»* Emilie Kuchel est formelle : jamais la moindre invitation. A notre demande, elle textote plusieurs collègues dans l'Hexagone. La plupart répondent comme elle. *«C'est pourtant une obligation inscrite dans le code de l'éducation, certifie Toulemonde. C'est moi qui l'ai fait rajouter à l'époque parce que, déjà, la transparence manquait.»*

Autre zone de flou : les subventions, que les collectivités peuvent verser de façon facultative. Par exemple, pour financer des manuels, les voyages de classe ou les travaux... Les sommes sont fléchées donc les collectivités savent pourquoi elles donnent. Mais les montants varient façon yoyo. En Ile-de-France, la présidente de région, Valérie Pécresse, a une politique généreuse à l'égard des 215 lycées privés. Pour des motifs... variables. Ainsi 28 000 euros ont été accordés en 2020 pour construire un mur d'escalade dans deux lycées privés de Saint-Germain-en-Laye, commune très chic de l'ouest parisien. Au total, pour 2024, elle s'est engagée à verser 8 millions d'euros de subventions facultatives, en plus du 1,3 million de forfait obligatoire.

Ces subventions sont pourtant encadrées par le droit. La loi Falloux de 1850 limite les aides pour travaux à 10 % du budget de l'établissement hors argent public. *«Cela revient à de petites sommes, puisque c'est calculé sur les contributions des familles et les éventuels dons. Trois fois rien»*, assure Bernard Toulemonde. A un détail près : aujourd'hui, certains établissements ont des comptes en banque bien remplis. Et donc, par ricochets, de plus grosses subventions possibles. C'est ainsi que le très chic et très conservateur lycée Stanislas, dont l'inspection générale a dressé un portrait accablant révélé par *Mediapart*, a reçu l'année dernière 487

000 euros de subventions facultatives de la région.

Des tarifs du simple au vingtuple

On a relu deux fois le code de l'éducation : le principe est bien celui de la «*gratuité*» de l'enseignement dans le privé. Seule une contribution «*peut*» être demandée aux familles pour «*les frais afférents à l'exercice du culte*», et à l'entretien des bâtiments et des équipements. La loi Debré précise bien que les établissements privés doivent être accessibles à tous, «*sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyances*».

Dans les faits, c'est une autre histoire. Les établissements font leur marché et choisissent les enfants qu'ils veulent. Et fixent les tarifs à leur guise. Le secrétariat catholique assure à *Libération* que la moyenne des tarifs est de 430 euros par an en maternelle et 1 249 euros en lycée général. Mais les prix pratiqués varient du simple au... vingtuple. Dans les lycées parisiens scolarisant les enfants de ministres : comptez 3 300 euros l'année à l'Alsacienne. A deux pas, Stanislas facture 2 500 euros les années lycée (c'est un peu moins au collège et en primaire). Cela monte à 8 500 euros à Jeannine Manuel, une école bilingue qui sans surprise affiche l'IPS (l'indice de position sociale) le plus élevé de la capitale. Le ministère indique qu'en vertu du protocole d'accord signé avec l'enseignement catholique, le nombre d'établissements proposant des contributions modulées augmentera au minimum de 50 % en cinq ans.

Au-delà des tarifs à l'entrée, «*divers frais annexes viennent augmenter la dépense des familles*», comme le souligne la Cour des comptes. En vrac : certification en langue, achat de logiciel, contribution obligatoire à l'association de parents d'élèves, ateliers en tous genres, sorties... «*On raque sans arrêt, et c'est prélevé directement sur nos comptes dès que les dépenses sont obligatoires. J'ai l'impression d'être une vache à lait. Et à la moindre réflexion, on s'entend dire "vous avez de la chance que votre enfant ait été accepté dans cet établissement". Sous-entendu, "merci de vous taire"*», témoigne une mère d'élève des Hauts-de-Seine. Elle a dégoupillé quand l'établissement lui a prélevé 60 euros pour un atelier de préparation au grand oral (une épreuve du bac Blanquer). «*C'est dans les programmes scolaires, cela fait partie des cours et donc pris en charge par l'Etat !*»

Une gestion opaque en petit comité

Entre l'argent des familles, les dons (dont le montant total est obscur) et les subventions publiques, certains établissements gèrent donc de gros budgets... Sans aucune transparence. Tout se décide en petit comité feutré : l'engagement de travaux, le salaire du chef d'établissement qui ne dépend pas de l'Education nationale, l'embauche du personnel d'encadrement (CPE, surveillants...). Les représentants de professeurs ne siègent pas de droit dans les conseils d'administration, comme dans le public. Les écoles sous contrat sont, à quelques exceptions près, des associations loi 1901 à but non lucratif. Avec un statut de droit privé, donc. Chacune a un fonctionnement propre, piloté par un organisme de gestion. Les Ogec, comme on les appelle, les organismes de gestion de l'enseignement catholique. Du moins, pour ceux qui connaissent...

L'opacité est telle que la plupart des professeurs ignorent l'identité de ces membres. Tout juste

savent-ils le nom du président... «*Souvent*, décrit Yann Diraison du Secrétariat général de l'enseignement catholique (Sgec), *ce sont des anciens parents d'élèves, des architectes ou des experts-comptables que le chef d'établissement fait venir.*» Et qui deviennent ensuite leurs employeurs, donc. «*Du copinage. Avec des statuts de bénévoles, exactement comme dans les associations sportives*, compare Gilles Birioukoff, professeur de maintenance industrielle à Saint-Joseph-La-Salle, à Toulouse. *Quand tu t'investis dans le club de sport de la ville, tu mesures vite les emmerdes, la responsabilité. Alors, imaginez un établissement scolaire ! Bizarrement, les présidents d'Ogec restent longtemps dans leur fauteuil. Je me suis longtemps demandé pourquoi. Qu'ont-ils à gagner ?*»

Depuis des années, avec sa casquette de délégué syndical, il farfouille pour comprendre. A force d'obstination, il est parvenu à faire voter un audit de gestion par le CSE (comité social et économique) pour mettre la main sur les comptes de son établissement. Avec 85 % des familles aux revenus fiscaux supérieurs à 85 000 euros, les comptes de «Saint-Jo» envoient du rêve : 12 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022 et un matelas de 8 millions à la banque. En deux ans, les excédents annuels ont grimpé de 170 %. Parmi les sources de revenu, la cantine : 1 euro de bénéfice sur chaque repas.

A Saint-Jo, l'Ogec est friand de cabinets de conseil en tous genres, pour un montant de 1,5 million en 2022 : «*C'est très flou, ils ont donné 30 000 euros à un cabinet sans qu'on parvienne à savoir la mission*, avance Gilles Birioukoff. *Cela interroge.*» Interrogé, le président de l'organisme n'a pas donné suite à cette heure. Les Ogec ne sont pas soumis aux règles des marchés publics, même s'ils reçoivent des subventions. Pas besoin d'appel d'offres, ils sont libres de signer un contrat avec les entreprises de leur choix et au tarif qu'ils souhaitent. «*Une formidable machine à cash*», résume Laurent Fassot, secrétaire académique de la CGT enseignement privé à l'académie de Créteil.

Direction Montrouge, commune limitrophe de Paris. A l'institution Jeanne-d'Arc, la présidente bénévole de l'Ogec Nadine Scepovic est à la tête d'un cabinet de coaching. Elle vend des bilans de compétence, des formations pour gérer son stress ou démêler une crise au travail... aux enseignants de l'établissement qu'elle préside. Ils ont tous reçu un mail, dont *Libération* a pris connaissance, les invitant à des «*bilans professionnel et collectif*», afin de «*réfléchir à des outils de discernement personnel*». La formation «*est intégralement prise en charge par Formiris*», la plateforme de formation continue des enseignants du privé financée à hauteur de 33 millions d'euros par l'Etat. Contactée, Nadine Scepovic n'a pas donné suite à cette heure.

Autre exemple, dans un autre établissement : cet adjoint de direction, qui a sa boîte d'informatique en parallèle, et équipe le collège en imprimantes et ordinateurs... Sans que cela n'émeuve visiblement personne. Comment est-ce possible ? Les comptes sont pourtant certifiés par des commissaires aux comptes quand le budget dépasse 153 000 euros d'argent public. «*Ils vérifient l'équilibre financier, la légalité mais pas la véracité des prestations ou les surfacturations*», répond Gilles Birioukoff. C'est en revanche de la compétence des directions départementales et régionales des finances publiques. Dans son rapport, la Cour des comptes le déplore, ce contrôle financier «*n'est pas mis en œuvre*». La plupart du temps, explique-t-elle, les établissements ne communiquent même pas leurs comptes... Yann Diraison du Secrétariat

général de l'enseignement catholique réagit : *«Le contrôle est peut-être un peu compliqué, j'en conviens. Mais il est faux de dire que les établissements ne sont pas contrôlables. Après, si derrière rien n'est fait, ce n'est pas mon rayon...»* Un ancien haut responsable politique résume : *«On donne de l'argent public au privé sans contreparties. Personne ne vérifie ce qu'ils en font et il n'y a aucune appétence politique pour que cela change.»* Interrogé, le ministère de l'Éducation répond que depuis, *«des emplois ont été créés pour faire suite à la recommandation de la Cour afin de renforcer les contrôles».*

Détournement d'heures à la pelle

Un professeur de maths-sciences du côté de Cahors, dans le Lot, en a fait l'expérience. L'histoire débute en 2016. Alors en poste dans un collège tranquille du centre-ville, il s'investit dans les tâches administratives : les inscriptions des élèves, les conseils de discipline... Et puis, les emplois du temps. Chaque établissement, public comme privé, reçoit une enveloppe annuelle d'heures. Ce que l'on appelle dans le jargon la DHG, la dotation horaire globale. A charge ensuite de les répartir au sein des équipes, en respectant les programmes officiels. Un volant d'heures supplémentaires est laissé à l'appréciation des directions pour créer des demi-groupes dans certaines matières. *«C'est là que je m'en suis rendu compte : la principale du lycée professionnel prenait neuf heures d'enseignement chaque mois, assure le professeur. Mais son nom n'apparaissait nulle part sur les emplois du temps des élèves.»* Il tique, pense à une erreur. Regarde dans le système les années passées : *«Elle fraudait depuis au moins cinq ans, peut-être dix. Avec son ancienneté, cela représentait 1 600 euros par mois.»* 1 600 euros d'argent public donc... pour des heures de cours qu'elle ne donnait pas.

Ce n'est pas un cas isolé. La pratique serait même répandue. *«Si ça existe, ce n'est pas bien,* répond Yann Diraison du Sgec, tout en reconnaissant avoir eu connaissance de plusieurs situations et avoir mis le holà. *Cela leur permet de redevenir prof par la suite. Après c'est sûr que si les heures ne sont pas faites, il faut sanctionner.»* Gilles Birioukoff assure que *«l'administration le sait et ne fait rien».* Nadia Daly, présidente du Synep CFE-CGC, syndicat non représentatif, a alerté le ministère en mars 2023. Sa demande est explicite. Elle sollicite un rendez-vous au ministère, pour parler des *«dérives de certains chefs d'établissement concernant l'utilisation d'heures d'enseignement à leur profit, sans que les cours ne soient effectués».* Réponse, dans un mail dont *Libération* a pris connaissance : *«Compte tenu des points que vous souhaitez soulever, les éléments de réponse vous seront apportés à l'écrit dans les meilleurs délais.»* Trois semaines passent : rien. Une relance, deux, trois. Le ministère demande alors *«une liste de noms»*, pour procéder à des vérifications. Elle exécute. C'était en mai 2023. Depuis, aucune nouvelle. Nadia Daly fulmine : *«Sans obligation de transparence et sans contrôle, c'est la porte ouverte aux dérives, et c'est de pire en pire.»* Relancé par *Libération*, le ministère répond : *«L'effectivité des heures doit être contrôlée par les académies et leur vigilance sera rappelée sur ce point.»*

Il existe une autre pratique dans l'enseignement privé : «les restitutions». *«Ah, vous ne connaissez pas ? C'est le grand jeu chez nous !»* s'anime Jacqueline (1), professeure dans le Finistère et trop contente *«de parler de ça».* *«Les directions grappillent des minutes de cours. Dans mon collège, l'heure ne dure que quarante-cinq minutes. Le chef d'établissement gratte*

plein de quarts d'heures et demande ensuite aux enseignants de faire des services à côté.»

Des activités ludiques sur le temps de la pause déjeuner... qui devraient, selon les textes, être financées par l'établissement. Elle cite sa collègue prof de français chargée d'animer un «cabaret» à la récré. Ce prof de maths, affecté à la surveillance pendant le créneau «devoirs surveillés». Ou cette collègue qui, «volontaire», fait «la pastorale». Et demain, les ateliers théâtre promis par Macron ? «*Les parents adorent. Ils pensent que toutes ces activités sont mises en place parce que c'est privé. Alors que non, c'est un détournement des financements de l'Etat.*» Et ignorent que leurs enfants n'ont pas l'intégralité du temps d'enseignement, pourtant prévus dans les programmes officiels. L'argument de sa direction la met en boule : «*C'est pour le "lobbying". La publicité, quoi. Les sorties ludiques, c'est vendeur aux journées portes ouvertes.*» Interrogé, le ministère déclare : «*Si les inspecteurs constatent des pratiques non conformes aux obligations, des mesures correctives sont apportées.*»

Tétanie des rectorats et loi du silence

Comment se fait-il que ces pratiques ne soient pas stoppées, une fois dénoncées ? «*A chaque fois, c'est le même scénario : le professeur qui alerte son rectorat se prend un mur. Le silence. Il se retrouve ensuite isolé dans son établissement, lâché de tous car il salit sa réputation.*»

Laetitia Bramoullé, professeure en Bretagne, est une des seules à témoigner sous son vrai nom. La plupart de ses collègues sont tétanisés. La proportion de précaires dans le second degré (15 % contre 7 % dans le public) n'aide pas. «*Vous avez entendu parler du #pasdevague ? Des rectorats qui n'aiment pas les scandales et préfèrent taire l'histoire plutôt que de la régler ? Eh bien dans le privé, c'est puissance 10*», synthétise un professeur avec des responsabilités syndicales mais refusant de s'exprimer sous son identité.

Le personnel des rectorats, aussi, aurait les chocottes : «*Peu ont envie de contrôler et de s'en préoccuper. Un mélange de tétanie et de consignes politiques*», exprime un haut cadre.

L'ancien directeur général de l'enseignement scolaire (un ministre bis) Jean-Paul Delahaye formule les choses ainsi : «*Les élites qui nous gouvernent, quel que soit le bord politique, utilisent le privé pour, croient-ils, assurer l'avenir de leurs enfants. Le contrôle existe mais il n'est pas toujours rendu public comme on l'a vu avec Stanislas.*» Le rapport des inspecteurs sur les dysfonctionnements graves du lycée était dans un tiroir de l'ancien ministre Gabriel Attal depuis juillet. Interrogé, son prédécesseur Pap Ndiaye, qui a lancé l'inspection, dit ne pas avoir le souvenir d'autres alertes parvenues jusqu'à son bureau. Ne seraient-elles pas toutes remontées ?

Parfois, la mobilisation vient des parents. Mais tournent vite court. Pour une autre raison : «*La pression de Parcoursup*», explique une mère engagée depuis des années contre le climat à l'institut Jeanne-d'Arc de Montrouge. Elle montre ce message envoyé par une mère au plus fort de la lutte : «*Je préfère me désolidariser du collectif. [...] Lors de la réunion portant sur Parcoursup, il nous a bien été rappelé que c'était la direction qui émettait des appréciations sur nos enfants et je ne leur fais aucune confiance.*» Plusieurs enseignants suspectent leurs chefs d'établissement de falsifier les notes sur Parcoursup, sans arriver à en apporter la preuve.

Depuis, le collectif s'est élargi, il a mué en Stop souffrances enseignement catholique, regroupant profs, jeunes retraités du privé et parents désabusés d'un peu partout. Il est encore

petit, mais sur les réseaux il prend de l'épaisseur chaque semaine, avec de nouveaux témoignages et des exemples de dérives à la pelle. *«C'est comme si on se réveillait d'un long sommeil, dit en respirant l'un des membres. Enfin, ça commence à sortir.»*

(1) Le prénom a été changé.